



EHPAD

« Les Charmilles »

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Etablissement : EHPAD « Les Charmilles »

Adresse : 6, rue de l'Albarède 81380 Lescure d'Albigeois

Tél. : 05 63 77 83 30 **Fax :** 05 63 77 83 35 **Mail :** info@ehpadlescharmilles.fr

Site WEB : www.ehpadlescharmilles.fr

Statut du gestionnaire : Public - CCAS

Année d'ouverture de l'établissement : oct. 2000

Nom du directeur d'établissement : Eric PLACIDE

CAPACITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Capacité autorisée	62
Capacité installée	62
Lits d'hébergement permanent	60
Place d'hébergement temporaire	2
Place d'hébergement temporaire Alzheimer	
Place d'accueil de jour	

CPOM 2019-2024	
Option tarifaire retenue dépendance	
Option tarifaire retenue soin	Tarif soin partiel sans P.U.I
GMP retenu en mars 2023	757
PMP retenu en mars 2023	257

I L'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT



	2023	2024
Moyenne d'âge à l'entrée	88.26 ans	84.62 ans
Durée moyenne de séjour	545.47 jours	1046.62 jours
GMP (au 31/12 de l'année)	726	693
PMP (au 31/12 de l'année)	240	191

Nombre de journées	Prévisionnelles retenues par le CD 81	Réalisées	Taux d'occupation
Année 2024	21 936	21 818	99.35%
Année 2023	21 889	21 646	98.84%

ÉVOLUTION DU GIRAGE		
	GIR Administratif retenu pour l'APA	GIR Netsoins réalisé au 31/12/2024
GIR 1	4	5
GIR 2	16	19
GIR 3	18	23
GIR 4	21	13
GIR 5	1	
GIR 6	0	
TOTAL	60	60

	Nombre de bénéficiaires à l'aide sociale départementale	Nombre de résidents hors département
Année 2023	2	2
Année 2023	2	2

Nombre de journées HT	Réalisées	Taux d'occupation
Année 2024	466	63.66%
Année 2023	598	82%

Commentaire sur l'activité

On peut tout d'abord noter un taux d'occupation élevé qui progresse sur l'hébergement permanent et s'érode sur l'hébergement temporaire avec plusieurs désistements de dernière minute 191.

On peut également relever une baisse relative de la dépendance car si en 2024 les GIR 1 et 2 représente 40% des résidents contre 52% en 2023, il faut en revanche noter une augmentation des personnes accueillies présentant des troubles du comportement (refus de soin et/ou agressivité) qui alourdissent la prise en charge.

II LES RESSOURCES HUMAINES

1 Répartition des effectifs par services

	Effectifs BP 2024	Effectifs utilisés 2024	Delta réalisé / prévisionnel
Administration	3.20	3.20	
Cuisine / maintenance	5.50	5.83	+0.33
Animation	1.27	1.27	
Agents de service + blanchisserie	12.87	13.83	+0.96
AS / AMP / ASG	20.41	19.76	+0.65
Psychologue	0.53	0.54	+0.01
Psychomotricien	0.45	0.30	-0.15
IDE	4.93	5.09	+0.16
Médecin	0.40	0.30	-0.10
TOTAL ETP	49.56	50.12	

Le tableau des effectifs ci-dessus appelle plusieurs commentaires :

- Les effectifs mobilisés sont supérieurs au prévisionnel alors que ce dernier intégrait déjà une forte sinistralité. La tendance haussière du taux d'absentéisme se confirme avec notamment 6 arrêts de plus de 60 jours représentant 78% des arrêts de travail hors maternité.
- L'augmentation de la sinistralité pèse évidemment sur les finances de l'EHPAD avec notamment l'augmentation de l'assurance statutaire qui passe de 70 000 euros en 2024 à 84 000 euros en 2025 (+20%)

2 Indemnité de Fonctions de Sujétion et d'Expertise (IFSE) et Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

A noter qu'à compter du 01/01/2024 les agents bénéficient d'une prime fixe intégrée à l'IFSE de 160 € net (pour un temps plein) correspondant aux anciens chèques cadeaux pour un total chargé de 12 566 €

A cette prime fixe, s'ajoute la possibilité pour les agents de percevoir une prime variable (CIA) d'un montant maximum de 400 € net (pour un temps plein) adossée aux entretiens annuels d'évaluation. 48 agents ont bénéficié du dispositif pour un total de 23 500 €.

L'ensemble de ces nouvelles dispositions favorables aux salariés représentent donc un coût de **36 064 €**

III ÉVOLUTION DES TARIFS

Évolution du tarif hébergement 2023-2024 :

	2023	2024	Évolution en %
Chambre simple	60.61	61.34	

Évolution des tarifs dépendance 2022-2023 :

	2023	2024	Évolution en %
GIR 1-2	23.82	24.91	4.57%
GIR 3-4	15.12	15.81	4.56%
GIR 5-6	6.41	6.71	4.68%

IV RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

1 Dépenses et recettes d'exploitation globales de l'exercice 2024

Le budget réalisé 2024 présente un montant de charge supérieur de 230 095 € à celui de 2023 dont les coûts neutralisés de la restauration scolaire à hauteur de 140 939 € (denrée = 89 276 € + salaire chef gérant = 51 663 €). La hausse du budget consacré à l'EHPAD est donc de 89 156 € soit +2.89%

L'exercice 2024 dégage néanmoins un excédent de **153 073 €**

Résultat global				
	Exécutoire	DM	Total	Réalisé
Dépenses	3 434 637	7 795	3 442 432	3 312 398
Recettes	3 434 637	7 795	3 442 432	3 465 471
Résultat				153 073

2 Répartition des charges de fonctionnement par section tarifaire (après répartition sur les sections hébergement et dépendance des primes SEGUR et Grand Age financées par l'ARS)

Section tarifaire	Part sur total réalisé 2023	Part sur total réalisé 2024	
Hébergement	49.87%	1 704 753	51.46%
Dépendance	16.90%	535 094	16.15%
Soin	33.22%	1 072 551	32.37%

On constate une augmentation de la part de la sections hébergement particulièrement impactée par la sinistralité dans la mesure où elle cumule 71% de arrêts de travail supérieur à 60 jours.

3 Répartition du total des charges de fonctionnement par groupe fonctionnel

Groupe	Part sur total réalisé 2023	Part sur total réalisé 2024		Proportions sans intégrations des charges inhérentes à la restauration scolaire
G1 dép. d'exploitation	12.40 %	432 651 €	13.06%	10.83 %
G2 dép. de personnel	73.59 %	2 401 117 €	72.49%	74,08 %
G3 dép. de structure	14.03 %	478 630 €	14.45%	15.09 %

Les résultats 2024 sont biaisés par l'intégration des charges de fonctionnement de la restauration scolaire qui gonflent artificiellement les charges d'exploitation (89 276 € de denrées). On assiste en fait, une fois déduites les charges de la restauration scolaire, à une augmentation continue des charges de personnel et des charges structure (coût de maintenance et d'assurance) au détriment du budget d'exploitation (gaz, électricité, alimentation, animation, fournitures diverses...).

4 Répartition du total des charges de fonctionnement par section tarifaire

Section hébergement

Hébergement	Budget Exécutoire	Budget après DM	Réalisé	Excédent réalisé
Dépenses	1 742 059	1 740 088	1 704 753	
Recettes	1 690 683	1 688 711	1 721 511	
Excédent				16 758

Des charges énergétiques maîtrisées (installation photovoltaïque) et le financement par la section soin de la prime SEGUR permet à la section hébergement d'être excédentaire

Section dépendance

Dépendance	Budget Exécutoire	Budget après DM	Réalisé	Déficit réalisé
Dépenses	565 102	561 439	535 094	
Recettes	494 111	490 442	521 032	
Déficit				14 062

A l'instar de la section hébergement, la section dépendance bénéficie du financement des primes SEGUR et Grand Age par la section soin, ce qui limite son déficit.

Section soins

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 081-268102589-20250326-DELIB_05_2025-BF



Soins	Exécutoire	Budget après DM	Réalisé	Excédent réalisé
Dépenses	1 127 470	1 140 906	1 072 551	
Recettes	1 249 843	1 263 279	1 222 928	
Excédent				150 377

L'excédent de la section soin s'explique en grande partie par les financements complémentaires obtenus suite à la réévaluation en mars 2023 des coupes ARIG PATHOS

5 Proposition d'affectation du résultat

TOTAL EXCÉDENTS 2024	153 073
AFFECTATIONS	
Excédent affecté à la réserve de compensation des déficits	153 073

Au regard, du contexte financier inflationniste : augmentation non compensée des charges de personnel, + augmentation de la prime d'assurance liée à la hausse de la sinistralité + augmentation continue des charges de structure + taux directeur à 0% de la dotation départementale en 2025... il est proposé d'affecter l'intégralité des excédents à la réserve de compensation des déficits.

6 La capacité d'autofinancement

La Capacité d'Autofinancement (résultat + charges non décaissables - produits non encaissables) dégagée en 2024 est de 341 901 €.

Une partie de la CAF est utilisée pour rembourser le capital des emprunts (74 754 € en 2024)

La CAF Nette (CAF brute – remboursement capital emprunté) soit 267 147 € constitue des ressources financières pouvant être affectées à l'investissement.

Conclusion

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 081-268102589-20250326-DELIB_05_2025-BF



L'année 2024 se caractérise par une activité soutenue avec un taux d'occupation en hébergement permanent de 99.35%. Concernant les personnes accueillies, il est à noter la prévalence des personnes présentant des troubles du comportement (39% des résidents) et/ou à des syndromes démentiels (51% des résidents) qui impactent fortement la charge de travail physique et psychologique des agents des services soins et hôtellerie.

Sur le plan RH, on constate cette année encore, une sinistralité importante qui se caractérise par des arrêts de travail longs. Ces arrêts de travail trouvent en partie leur origine dans le point développé précédemment conjugué à l'usure d'un personnel vieillissant. Pour autant, la justification, la prescription et/ou la reconduction de certains arrêts de travail interroge...

Dans ce contexte, la collectivité poursuit ses efforts visant à valoriser l'implication professionnelle et à réduire les risques professionnels. Ainsi, les agents bénéficient depuis janvier 2024 de l'intégration d'un montant équivalent aux chèques cadeaux dans l'IFSE et de la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel adossé aux entretiens annuels d'évaluation. De plus, un questionnaire portant sur la qualité de vie au travail a été élaboré fin 2024 pour diffusion aux agents en janvier 2025. L'EHPAD a fait appel à un psychologue du travail pour en analyser les résultats et préciser le plan d'action qui en découlera. Ce dernier prévoira notamment la signature d'un troisième contrat de prévention avec la CARSAT en 2025 visant à réduire la pénibilité et prévenir les troubles musculo- squelettiques (nouveaux moteurs pour les rails de transfert, achat d'un monobrosse ergonomique, dispositif d'assistance électrique pour les chariots les plus lourds : infirmerie, lingerie, plonge) ...

Sur le plan budgétaire, un exercice excédentaire ne doit pas cacher la part croissante des dépenses de personnel qui atteignent 74 % de l'ensemble des charges de fonctionnement ainsi qu'une augmentation continue des coûts et contrats de maintenance. Pour 2025, de nouvelles charges de personnel non compensées (CNRACL), le reclassement en interne d'une infirmière (création d'un 0.5 ETP administratif), la mise en conformité du temps de médecin coordonnateur (passage de 0.3 à 0.48 ETP) et le poids de la sinistralité appellent à la vigilance et au renforcement de la réserve de compensation des déficits.

Enfin, à la suite de l'évaluation externe conduite au dernier trimestre 2024 sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé, l'établissement se doit de mettre en place un plan d'action visant à répondre aux critères impératifs non atteints. Ces derniers portent essentiellement sur la mise en forme, la mise à jour et la diffusion des procédures et protocoles auprès des équipes et des familles ; la bonne qualité de prise en charge et d'accompagnement des résidents ayant par ailleurs été relevée.

Lescure d'Albigeois, le 11 / 03/ 2025

Éric PLACIDE

Directeur